

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 38001 du 22 mai 2017 portant promotion  
de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « montagne »**

NOR : INTJ1713347S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu la décision n° 96453 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 (NOR : INTJ1634274S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> mai 2017:

**Raveneau Kévin**            NIGEND : 306 706    NLS : 8 104 612

Article 2

La décision n° 21394 du 10 mars 2017 (NOR : INTJ1707675S) est retirée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 mai 2017.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le colonel, adjoint au sous-directeur  
de la gestion du personnel,*

L. BITOUZET